



## problème d'impayé locatif

Par **Mme X**, le **26/04/2012** à **11:27**

Bonjour,

J'ai un problème d'impayé locatif.

Je suis propriétaire d'un logement situé en FRANCE (proximité frontière suisse). J'ai loué ce logement en colocation à deux personnes. Les deux colocataires ont envoyé la dédite (préavis 3 mois). Au bout de 2 mois le colocataire 1 a déménagé, j'ai procédé son état des lieux, puis il m'a rendu ses clefs. Le colocataire 2 est resté jusqu'à la fin du préavis, puis a signé un nouveau bail conservant ainsi l'appartement.

Le colocataire 1 n'a jamais acquitté sa part du dernier mois de préavis.

Je ne dispose pas de sa nouvelle adresse postale, j'ai uniquement en ma possession l'adresse de son lieu de travail (situé à Genève SUISSE), après plusieurs courriers de relance à cette adresse je n'ai eu aucun retour (doute sur la bonne réception de mes lettres), je veux envoyer une mise en demeure.

Ai-je le droit légalement de contacter le colocataire 1 sur son lieu de travail (à l'étranger), ses courriers (sans accuser de réception) ont-ils une valeur juridique ?

Si je saisie un huissier de justice français sa mise en demeure sera-t-elle valide en suisse ?

Je ne souhaite pas que cette personne échappe à sa dette, quels moyens aurait-elle d'échapper à mes démarches ?

Merci pour vos réponses

Cordialement

X